

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE  
TENUE EN VISIOCONFÉRENCE LE MERCREDI 14 OCTOBRE 2020**

**Sont présents :** Mesdames Peggy Milette; Sylvie Côté; Natacha Harton; Anne Pellerin; Geneviève Bellerose; Frédérique Boucher, Josée Houle et Sophie Fortin.  
Monsieur Brian Dickinson

**Sont absents :**

**1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;**

Madame Fortin ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

**2- Questions du public;**

Aucun

**3- Lecture et adoption de l'ordre du jour;**

**CONSIDÉRANT** que madame la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 14-10-2020;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée;

033 – CÉ  
20 / 21 - 01



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Frédérique Boucher, et résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 14-10-2020;

**4- Nomination d'un(e) secrétaire;**

033 – CÉ  
20 / 21 - 02



Il est proposé par Josée Houle et résolu à l'unanimité de nommer Frédérique Boucher à titre de secrétaire du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2020-2021.

**5- Élection d'un(e) président (e) et son remplaçant;**

**CONSIDÉRANT** l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président ainsi que son remplaçant parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire;

**CONSIDÉRANT** que la direction d'école a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper l'un ou l'autre des postes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Brian Dickinson et résolu à l'unanimité;

033 – CÉ  
19 / 20 - 03



**D'APPROUVER**, la nomination de Brian Dickinson à titre de président du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2020-2021 ainsi que la nomination de Peggy Milette à titre de remplaçant à la présidence du Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2020-2021; de mandater la directrice de l'école, madame Fortin pour qu'elle informe le Centre de services scolaire du nom de la nouvelle personne qui occupera la présidence et de son remplaçant au Conseil d'établissement de l'école de l'Envolée pour l'année scolaire 2020-2021.

**6- Adoption du procès-verbal du 3 juin 2020;**

**CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2020, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ  
20 / 21 - 04



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Sylvie Côté, il est résolu à l'unanimité :

**DE DISPENSER** la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2020;

**D'ADOPTER**, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2020 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant les corrections suivantes:

Au point 8 d) et k) changer 2019-2020 par 2020-2021.

**7- Choix des membres de la communauté;**

N'ayant eu aucune demande de la part d'un membre de la communauté, aucune candidature n'a pu être retenue.

**8- Correspondance (courrier adressé au CÉ) ;**

Aucune

**9- Rapport de la direction;**

Beaucoup d'adaptations ont été faites jusqu'à présent par rapport à la Covid. Tout se passe bien pour le moment, on peut se concentrer sur nos tâches habituelles.

**10- Dénonciation d'intérêt des membres;**

Madame Fortin nous explique ce qu'est la dénonciation d'intérêt et nous présente le formulaire.

**11- Calendrier des séances régulières ;**

**CONSIDÉRANT** que l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

**CONSIDÉRANT** que madame la directrice a élaboré une proposition de calendrier de travail pour le conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition de calendrier de travail tient compte, dans la mesure du possible, des rencontres du conseil des commissaires permettant ainsi à nos commissaires de venir nous rencontrer;

**CONSIDÉRANT** que cette proposition de calendrier de travail tient compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

**CONSIDÉRANT** que ce calendrier ne comprend que les séances ordinaires publiques;

**EN CONSÉQUENCE**

il est proposé par Josée Houle et résolu à l'unanimité d'adopter pour les travaux de notre conseil d'établissement, le calendrier de travail 2020-2021, tel que proposé par madame la directrice : 9 décembre 2020; 24 février 2021; 12 mai 2021 et le 9 juin 2021, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante et de mandater madame la directrice pour qu'une copie bien présentée du calendrier de travail des séances ordinaires du conseil d'établissement 2020-2021 soit publiée. Que ce calendrier soit affiché dans l'école, diffusé sur notre site internet et qu'une copie soit envoyée aux commissaires du secteur.

**12- Règles de régie interne ;**

- CONSIDÉRANT** que conformément à l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école de l'Envolée doit établir ses règles de régie interne;
- CONSIDÉRANT** que le projet, tel que déposé, propose des modifications mineures aux règles de régie interne de l'an dernier;
- CONSIDÉRANT** la recommandation qui a été déposée par madame la directrice;

033 – CÉ  
20 / 21 - 06



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Geneviève Bellerose, il est résolu à l'unanimité :

- D'ÉTABLIR** les règles de régie interne 2020-2021 du conseil d'établissement de l'École de l'Envolée, dont une copie est versée en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

**13- Règlements généraux du service de garde;**

Notre responsable du service de garde, Josée Houle, se présente et nous explique les règlements généraux du SDG.

- CONSIDÉRANT** l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école;
- CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de l'école, madame Sophie Fortin;

033 – CÉ  
20 / 21 - 07



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Anne Pellerin, il est résolu à l'unanimité :

- D'APPROUVER** les règlements généraux du service de garde de l'Envolée.

**14- Projet des activités éducatives 2020-2021;**

Pour l'instant on ne peut pas sortir, car nous sommes en zone rouge. On ajoute pour les 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année une animation en ligne « Astrolab ».

033 – CÉ  
20 / 21 - 08

- EN CONSÉQUENCE** sur proposition de Peggy Milette, il est résolu à l'unanimité;
- D'APPROUVER** la programmation des activités telle que déposée, dont les copies sont jointes au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
- D'ADOPTER** que soient réclamés aux parents, qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus. Les frais pour les activités éducatives sont mentionnés sur la documentation présentant la programmation d'activités, pour l'année scolaire 2020-2021.

### 15- Rapport annuel:

Madame Sophie Fortin nous présente le nouveau modèle de rapport annuel.

- CONSIDÉRANT** que l'article 82, de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, prescrit que le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités;
- CONSIDÉRANT** qu'un projet de bilan de nos activités a été préparé par la direction de l'école;
- CONSIDÉRANT** que les membres ont eu l'opportunité de modifier ou d'enrichir ce projet;

033 – CÉ  
20 / 21 – 09

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Natacha Harton, il est résolu à l'unanimité :

- D'ADOPTER** le rapport annuel présentant le bilan des activités du conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée dont une copie est jointe en annexe au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante;
- DE MANDATER** monsieur le président pour qu'il en fasse la présentation lors de l'assemblée générale annuelle des parents;
- DE MANDATER** la direction de l'école pour qu'elle en fasse la présentation lors d'une assemblée générale du personnel de l'école;
- DE MANDATER** la direction de l'école pour qu'elle en fasse parvenir une copie aux parents;
- DE MANDATER** la direction de l'école pour que le rapport annuel 2019-2020 des activités du conseil d'établissement soit disponible sur le site Web de l'école dans les plus courts délais;
- DE MANDATER** la direction de l'école pour qu'elle fasse parvenir au Centre de service scolaire une copie du rapport annuel des activités du conseil d'établissement 2019-2020 de l'école de l'Envolée accompagnée de la présente résolution.

### 16- Plan d'évacuation; école et service de garde:

Le plan d'évacuation de l'école ainsi que celui du service de garde sont présentés aux membres du conseil d'établissement.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver les mesures de sécurité;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 77 de la Loi sur l'instruction publique, la proposition a été élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

**CONSIDÉRANT** la proposition de madame Sophie Fortin, directrice;

033 – CÉ  
20 / 21 – 10



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Geneviève Bellerose, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** les plans d'évacuation de l'école de l'Envolée et du service de garde de l'Envolée, tels que déposés à l'annexe 7 du présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

17- **Dépôt de document : membres 2020-2021;**

C'est parfait, aucun changement.

18- **Levée de l'assemblée;**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ  
20 / 21 - 11



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Sylvie Côté, et résolu à l'unanimité :

**DE LEVER** la présente assemblée ordinaire à 19 h 58.

**Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents**

---

Président(e)

Secrétaire

Sophie Fortin, directrice